



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL SESSION 2026

Le 30 Avril 2026 à 15h15 s'est réuni au Centre de Gestion de la Marne situé 11 rue du Général Edmond Buat à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade de Cadre de santé paramédical.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Christian BARTHEN, <i>Adjoint au Maire de Lixing-lès-Saint-Avoid (57)</i>	Président du Jury
Madame Marie-Laure WERBROUCK, <i>Maire de Vélye (51)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Muriel CLARENNE, <i>Attachée principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre
Monsieur Fethi HADRAOUI, <i>Cadre de santé paramédical, Directeur Résidence autonomie, au CCAS de la Ville de Lyon (69).</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Marie POISSONNIER, <i>Cadre de santé paramédical, Chef de service Etablissements Personnes âgées au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Meuse Grand Sud (55).</i>	Membre
Monsieur Bruno PETIT, <i>Attaché territorial hors classe, Responsable d'Antenne, Centre National de la Fonction Publique Territoriale délégation Grand Est Nancy, Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>	Membre

I. INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les procès-verbaux de déroulement des épreuves orales n'indiquent aucun incident.

II. RESPECT DU RÈGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

III. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues aux épreuves et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à :

- pour le concours interne, spécialité « infirmier cadre de santé » à 11,50/20 ;
- pour le concours externe avec expérience professionnelle, spécialité « infirmier cadre de santé » à 11,50/20 ;

Le jury a souverainement déclaré admis :

- 16 candidats du concours interne, spécialité « infirmier cadre de santé »
- 6 candidats du concours externe avec expérience professionnelle, spécialité « infirmier cadre de santé »

CONCOURS INTERNE DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

SPECIALITE : Infirmier Cadre de Santé

CANDIDATS ADMIS

Madame BABOU-CARIMBACASSE Sandrine
Madame BLAISE Alexia Maryvonne
Madame BOYER Marie-Annick
Madame CLAIR Isabelle Valérie Angèle
Madame CLAISSE Caroline Sabrina Marie
Madame COTHENET Marie
Madame COULON Elise Fabienne
Madame DA PALMA Christine
Madame GARCIA VARGAS Estefania
Monsieur GIROU Fabien
Monsieur GÜNTHER Jean-François
Madame JABRI Nabila
Madame MAHIDDINE MABROUK Khadija
Madame PESTOURIE Juliette
Madame PUJAL Laetitia
Madame VERMELLE Sylvie

Fin de liste

Cette liste comporte 16 candidats

CONCOURS EXTERNE DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

SPECIALITE : Infirmier Cadre de Santé

CANDIDATS ADMIS

Madame BOSSELUT RASKIN Solenn Morgane
Monsieur CHASPOUL Sébastien
Madame CICHOWSKI Sabrina Julie
Madame LOUBET Sarah
Madame PIATTI Christelle
Monsieur TRACCUCCI Nicolas Daniel Thierry

Fin de liste
Cette liste comporte 6 candidats

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Christian BARTHEN, Président du Jury	
Madame Marie-Laure WERBROUCK	
Madame Muriel CLARENNE	
Monsieur Fethi HADRAOUI	
Madame Marie POISSONNIER	
Monsieur Bruno PETIT	

